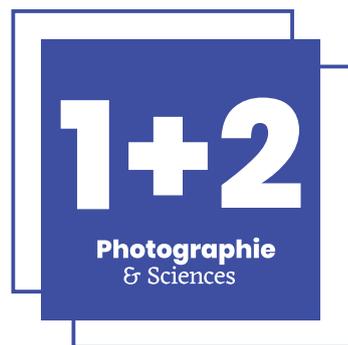


24

UNE SAISON  
PHOTO  
À TOULOUSE



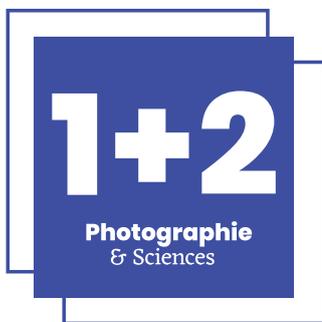
# APPEL À CANDIDATURES

**RÉSIDENCE DE CRÉATION SUR LA THÉMATIQUE « INCERTITUDE »  
DE FÉVRIER À DÉBUT JUILLET 2024 À TOULOUSE**

Depuis fin 2015, la Résidence 1+2 est un festival de résidences de création associant la photographie et les sciences, ancré à Toulouse et en Occitanie, à vocation européenne. La Résidence 1+2 se construit autour de plusieurs formats concomitants de résidences dont la Résidence 1+2 Factory, un programme spécifique de résidences en laboratoires de recherche, institutions, musées et collections.

La Résidence 1+2 Factory #14 se déroule de février à début juillet 2024 (temps de création selon trois séquences successives d'une durée de plus ou moins deux semaines) au CIMI (Centre International de Mathématiques et Informatique de Toulouse) sur la thématique INCERTITUDE. Elle fait l'objet de plusieurs restitutions à l'automne 2024 à Toulouse (table ronde dédiée avec projection au colloque de la Résidence 1+2 en octobre 2024, exposition, catalogue d'exposition).

L'appel à candidatures, ouvert du 18 octobre au 15 décembre 2023, a pour finalité la sélection d'un·e artiste visuel·le qui propose un regard d'auteur·e et contemporain sur la thématique INCERTITUDE (toutes esthétiques confondues). Le·la futur·e lauréat·e sera sélectionné·e sur la qualité de ses travaux précédents mais surtout sur la pertinence, l'originalité et la faisabilité de son projet sur le thème INCERTITUDE.



## THÉMATIQUE «INCERTITUDE »

La caractérisation et la maîtrise de l'incertitude sont des problématiques fondamentales en sciences, et notamment dans les domaines des mathématiques, de l'informatique et des sciences de l'ingénieur.

Toute grandeur physique mesurée s'accompagne d'une incertitude inhérente à la précision limitée de l'instrument de mesure. Par ailleurs, l'acquisition de données physiques (telles que des images médicales, astronomiques, ou des enregistrements sonores) est généralement perturbée par des sources de bruit dont il faut atténuer les effets. L'incertitude s'applique aussi à la prédiction d'événements futurs et à la complétion de données manquantes, par exemple en prévision météorologique ou dans les systèmes de recommandation, où l'objectif est de produire une information inconnue. L'incertitude revêt un caractère aléatoire qui explique que les statistiques et les probabilités jouent un rôle central dans la formulation et la résolution de nombreux problèmes. Par ailleurs, les mathématiques sont parsemées de grands principes d'incertitude qui énoncent par exemple l'incapacité de déterminer simultanément et avec une précision arbitraire la vitesse et la position d'une particule en mouvement, ou la durée et la fréquence d'une note pure. Enfin, l'incertitude est propre à la démarche scientifique et à sa quête de connaissance.

### Lieu de résidence : CIMI

L'artiste lauréat-e est invité-e à développer un projet autour de l'une ou plusieurs des notions exprimées ci-dessus, ou d'autres de son choix, ayant trait à l'incertitude, en lien étroit avec des chercheur-e-s du Centre International de Mathématiques et d'Informatique de Toulouse (CIMI).

Le CIMI est une structure vouée à l'animation et au financement de la recherche dans les domaines des mathématiques, de l'informatique et de leurs interactions. Elle est subventionnée par le programme «Laboratoires d'Excellence» (LabEx) de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Elle réunit les membres de l'Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), de l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) et de six équipes du Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS). Ces trois unités sont des laboratoires de recherche sous la tutelle du CNRS et des composantes de l'Université de Toulouse.

### Calendrier

- Appel à candidatures pour des artistes visuel-les, du 18 octobre au 15 décembre 2023.
- Décembre 2023 : pré-sélection d'une douzaine de dossiers.
- Début janvier 2024 : jury pluridisciplinaire.
- Résidence de création de février à juillet 2024 (sur la base de 3 séjours d'une durée de plus ou moins 2 semaines) : immersion dans les laboratoires, identification et rencontres avec des chercheur-e-s du CIMI, temps de création.

### Restitutions

- Table ronde dédiée avec projection au colloque de la Résidence 1+2 en octobre 2024.
- Exposition dans un lieu culturel à Toulouse.
- Catalogue d'exposition.

# LA RÉSIDENCE 1+2 FACTORY #14

## CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à candidatures a pour finalité la sélection d'un·e artiste qui propose un regard d'auteur·e et contemporain sur la thématique **INCERTITUDE** (toutes esthétiques confondues). Aucune limite d'âge n'est demandée.

### > PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2 FACTORY

- Trajet(s) AR (domicile-Toulouse) à hauteur de 800 euros.
- Un logement individuel sur les temps de création à Toulouse.
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence à hauteur de 500 euros maximum.
- Une rémunération totale de 5000 euros en droits d'auteur (charges sociales, fiscales et TVA comprises).
- La production d'une exposition/installation éphémère à hauteur de 3000 euros maximum. La Résidence 1+2 conserve un extrait de l'installation finale de l'artiste pour sa collection d'œuvres créées pour les programmes de la Résidence 1+2. Le·la lauréat·e reste propriétaire des autres extraits de son œuvre finale et de ses droits de reproduction.
- La réalisation d'un catalogue d'exposition à hauteur de 3000 euros.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par le·la lauréat·e que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat·e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur·e dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

### > ENGAGEMENTS DU·DE LA LAURÉAT·E

Aucun frais de participation n'est demandé.

Le·la lauréat·e atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Le·la lauréat·e atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteur·es et ayants droits d'œuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leurs images ou de leurs œuvres.

Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, le·la lauréat·e accorde à la Résidence 1+2 Factory et au CIMI le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteur·rice·s et les auteur·e·s (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour toutes les publications ou événements lié·e·s à la Résidence 1+2 Factory au CIMI.

La participation du·de la lauréat·e à une table ronde dédiée au colloque de la Résidence 1+2 en octobre 2024.

Le·la lauréat·e est attentif·ve à la mention "CIMI/Résidence 1+2 Factory, Toulouse, 2024" pour toutes publications ou évènements lié·es à la Résidence 1+2 Factory #14.

Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2 Factory.

L'inscription implique pour le·la candidat·e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 À 19H

Le-la futur-e lauréat-e sera sélectionné-e sur la qualité de ses travaux précédents mais surtout sur la pertinence, l'originalité et la faisabilité de son projet sur le thème **INCERTITUDE**.

La sélection du-de la lauréat-e est réalisée par un jury composé de personnalités issues du milieu institutionnel, culturel et scientifique. La décision du jury de sélection est souveraine et sans appel.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un CV,
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum),
- Un texte présentant la démarche artistique générale (2000 caractères maximum),
- Une note d'intention détaillée, décrivant les étapes et perspectives de travail sur la thématique INCERTITUDE à réaliser au CIMI à Toulouse,
- **Attention : ne pas solliciter les scientifiques du CIMI en amont.** La fiche d'inscription, ci-dessous, fait office de pré-contrat.

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer, sur un seul document, au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse : [philippeguionie@orange.fr](mailto:philippeguionie@orange.fr)

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY.

## INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : ..... Prénom : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Adresse : ..... Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : ..... Pays : .....

Nationalité : ..... Âge : .....

Signature suivie de la mention "Lu et approuvé" :

*En signant ce dossier de candidature, le-la candidat-e accepte les conditions générales de la Résidence 1+2 Factory, énoncées dans cet appel à candidatures. (cf page précédente)*

# ANNONCE DU·DE LA LAURÉAT·E

## VENDREDI 31 JANVIER 2024

Pour toutes informations

**Philippe Guionie**  
Directeur de la Résidence 1+2

[philippeguionie@orange.fr](mailto:philippeguionie@orange.fr)

Tél : +33 (0)6 09 39 70 29

FACEBOOK : [résidence 1+2](#)  
INSTAGRAM : [residence1plus2](#)  
TWITTER : [residence1plus2](#)  
LINKEDIN : [Résidence 1+2](#)

